**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire =

Rivista storica svizzera

**Herausgeber:** Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

**Band:** 29 (1979)

Heft: 2

**Artikel:** Une nouvelle Suisse a La Plata? (1857-1914)

Autor: Arlettaz, Gérald

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-80818

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 11.12.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# UNE NOUVELLE SUISSE A LA PLATA? (1857–1914)

## Par GÉRALD ARLETTAZ

Au début des années 1860, alors que la guerre civile ravage les Etats-Unis et que le système colonial brésilien est vigoureusement dénoncé par les autorités fédérales<sup>1</sup>, le Rio de la Plata et son arrière-pays, où s'installent de nombreuses colonies helvétiques, incarne le pays du possible. Ce nouveau monde aux terres fécondes et peu habitées<sup>2</sup> paraît s'identifier avec la République de l'Utopie, celle d'une société nouvelle, débarrassée des pesanteurs historiques de la vieille Europe. En effet, le pays de la Plata contraste fortement avec la Suisse où le sol suffit mal à une population jugée excédentaire par certains<sup>3</sup>.

Cette image d'un bonheur transocéanique, suffisamment lointain pour garder son mystère mais assez proche pour tourmenter les consciences, est à la source d'une énergie qui anime aussi bien l'idéologie socialiste<sup>4</sup> que la propagande capitaliste des agences d'émigration et des promoteurs coloniaux. Dès lors, entre partisans et adversaires de l'émigration, les données du problème sont posées. Les premiers, estimant le pays incapable de faire vivre l'ensemble de la population, considèrent que l'émigration est apte à nourrir et à donner du travail aux défavorisés, tout en évitant à la patrie les risques d'une conflagration sociale généralisée. Les nationalistes, au contraire, pensent que chaque départ est une perte pour l'économie et, par voie de conséquence, une atteinte aux possibilités d'un développement nécessaire à la solution de la question sociale. Parfois, l'utopie est plus totale et, tout au long du XIXe siècle, un certain nombre d'immigrés, de tout milieu, réclament une véritable politique colonisatrice suisse avec participation plus ou moins intensive de l'Etat. Ces besoins de puissance helvétique sont souvent

- 1 Sur l'émigration suisse au Brésil dans les années 1850, cf. R. A. Natsch, *Die Haltung eidgenössischer und kantonaler Behörden in der Auswanderungsfrage 1803–1874.* Zürich 1966. Pour une étude globale de cette émigration, il faut attendre la thèse de Béatrice Ziegler.
- 2 Vers 1860, la population de l'Argentine n'est guère que de 1200 000 habitants et celle de l'Uruguay de 250 000 habitants.
- 3 Sur cette question, voir notre article, L'émigration suisse outre-mer de 1815 à 1920, in Etudes et sources. Berne 1975, nº 1.
- 4 Tel l'Icarie de Cabet, les projets socialistes d'établissements en Amérique sont nombreux tout au long du siècle.

venus des pays du Rio de la Plata, là où les terres étaient riches, les Suisses nombreux et l'Etat national encore fragile. L'image d'une Suisse claironnante, apportant la paix démocratique aux terres d'Amérique latine, semble avoir hanté l'imagination de beaucoup de colons et même de plus d'un membre du corps consulaire ou diplomatique de la Confédération.

Une proposition venue de Paysandú (Uruguay), en 1864, illustre cette volonté d'exporter les mérites de la Suisse radicale. Un dénommé Constant Willat, ancien maire de la commune de Montfavergier, dans le district des Franches-Montagnes, s'adresse au Conseil fédéral pour lui suggérer d'établir «une nouvelle Suisse» dans les terres du Chaco, qui vont bientôt être l'objet de l'effroyable guerre argentino-brésilienne contre le Paraguay<sup>5</sup>. Au delà de la langue et d'une orthographe très tourmentée, que nous avons rétablie, c'est toute une mentalité de la Suisse du XIXe siècle qui s'exprime. Préoccupé du sort des émigrants pauvres, se rappelant des débats helvétiques sur le paupérisme, le correspondant entend apporter sa contribution à la question sociale:

«... Je vois de nos Suisses, dispersés dans différentes contrées, être maltraités, quelquefois même par les autorités du pays. Toutes ces choses m'ont déterminé à faire une proposition au gouvernement suisse. Cette proposition, Monsieur le Président et Messieurs, a pour but l'établissement d'une nouvelle Suisse: pour cela, je dirige mes vœux sur la province dite le Chaco argentin ...»

Willat décrit le pays et insiste sur les richesses qu'il pourrait procurer à la Suisse par l'intermédiaire des colons:

«... Ce serait un débouché où non seulement nos indigents suisses pourraient se procurer leur substance, mais aussi pourraient fournir à la Suisse beaucoup de choses qui lui manquent comme par exemple: la farine, le riz, le sucre, la viande salée, le coton, la laine, les cuirs, le tabac, etc. La chose bien organisée et dirigée par le génie du gouvernement suisse, toutes ces choses pourraient être fournies à la Suisse par de ses ressortissants (à) qui aujourd'hui, en partie, on est obligé de leur faire l'aumône; ne serait-il pas plus agréable d'acheter d'eux que de leur faire l'aumône, puisqu'il manque beaucoup d'éléments à la Suisse?

Quant aux ressources du pays proposé pour une nouvelle Suisse, elles sont plus qu'assurées si le pays, toutefois, pouvait appartenir à la Suisse et que celle-ci y établisse ses colonies, dirigées et protégées par elle-même, avec les mêmes lois et usages qu'en Suisse. La chose bien organisée, on en ferait non seulement un beau pays mais une espèce de Paradis terrestre, ou, du moins, une nouvelle Egypte. Il paraît que ce beau pays est réservé à une puissance ingénieuse comme la Suisse, où nos ingénieurs suisses auraient bien vite trouvé les moyens d'un arrosement volontaire, ce qui justement fait faute dans ce pays-ci, ce qui serait un trésor pour l'agriculture. Ces immenses forêts vierges offrent un trésor considérable, attendu que le bois est cher dans ce pays-ci et facile à transporter. Ces prairies d'une étendue immense (car le Chaco équivaut en grosseur à celle de la moitié de la France) offrent des revenus plus assurés que ceux d'une mine d'or. En effet, d'où vient que l'intérêt est à 18% dans ces pays-ci? C'est à cause du grand bénéfice que donnent les estances (pâturages). Un capital placé sur du bétail rapporte non seulement le 18 mais le 30, pour le moins ...

- 5 Guerre de 1864 à 1870, durant laquelle la population du Paraguay tombe de 800 000 à 200 000 habitants.
- 6 Archives fédérales (AF), E 2/2095, lettre du 18 avril 1864.

Le correspondant colonialiste vante encore les possibilités d'élevage de moutons, d'apiculture, de culture de l'oranger ainsi que les ressources en fer du Chaco<sup>7</sup>. Toutes ces richesses devraient être mises en valeur par le génie helvétique.

«Outre tous ces avantages, nous avons la louable loi sur la caisse hypothécaire du canton de Berne<sup>8</sup> qui offre des avantages considérables pour le remboursement des avances indispensables que devrait faire le gouvernement pour l'établissement colonial; seulement, que le terme du remboursement pourrait être réduit à la moitié; c'est-à-dire, qu'au lieu de trente années, on pourrait n'en mettre que quinze pour la nouvelle Suisse, à cause des grands avantages qu'offre ce pays-ci.

En finissant, permettez-moi de vous faire observer, Monsieur le Président et Messieurs, que la dite province n'est peuplée que par quelques peuplades d'indiens qui vivent errant sur ses frontières. La Suisse aurait ou à les civiliser ou à les refouler. La susdite province pourrait être cédée à la Suisse par le gouvernement argentin, peut-être presque pour rien si cette première s'engageait à la peupler de gens civilisés et à civiliser ou refouler les indiens.»

Le Chaco ne tentera pas les immigrants et l'Etat fédéral n'écoutera pas les partisans d'une intervention en faveur des émigrants, moins encore les protagonistes d'une politique colonisatrice nationale, tel le conseiller national Wilhelm Joos<sup>9</sup>.

Pourtant, de 1857 à 1890, le flux continu de l'émigration suisse vers le Rio de la Plata et l'implantation de nombreuses colonies à forte population helvétique, voire majoritaire, engendrent, dans la province de Santa Fé en particulier, une véritable nouvelle Suisse. En effet, les émigrants de cette seconde moitié du XIXe siècle débarquent dans un pays qui amorce une politique de peuplement, où la terre est accessible à la majorité, ce qui ne sera plus le cas après 189010. De plus, les Suisses ne se dispersent guère mais se regroupent en collectivités quasi autonomes, organisées à la mode helvétique. Dans un tel contexte, entre cette population étrangère et la nation argentine en voie de formation, les conflits sont latents et peuvent éclater à la faveur d'un changement de conjoncture économique. C'est ce qui arrive vers 1890. Les colons bien installés commencent alors à tirer profit de leur réussite; déterminés à se gérer eux-mêmes, à l'exclusion de toute intervention administrative dans leurs affaires, les Suisses contestent le pouvoir argentin et cultivent un helvétisme aux allures agressives. Toutefois, les divisions linguistiques et sociales, mises en évidence par la crise économique de cette

<sup>7</sup> Le correspondant a une vision extensive du Chaco; il fait donc probablement allusion aux gisements de fer de la région du Jujuy et de Salta.

<sup>8</sup> Loi du 12 novembre 1846.

<sup>9</sup> Conseiller national de 1863 à 1900, le Dr Wilhelm Joos, de Schaffhouse, est favorable à une intervention de l'Etat en matière d'émigration. Protagoniste d'une politique nationale de colonisation, il élabore plusieurs projets et signe, en 1860, un contrat avec le gouvernement de Costa Rica prévoyant la cession à la Suisse d'une territoire de 1747 km² moyennant l'installation en vingt ans de 500 familles suisses.

<sup>10</sup> Voir G. Bourdé, Urbanisation et immigration en Amérique latine. Buenos-Aires (XIXe et XXe siècles). Paris 1974.

fin de siècle, témoignent de profonds clivages au sein de cette Suisse en miniature.

## L'émigration suisse dans les Etats de la Plata, de 1857 à 1890

L'émigration suisse en Argentine ne commence à prendre une certaine ampleur qu'entre 1856 et 1860, avec la fondation des colonies de Baradero, dans la province de Buenos Aires, de San José dans l'Entre Ríos, d'Esperanza, San Carlos et San Jerónimo, dans la province de Santa Fé<sup>11</sup>. En 1864, ces cinq colonies recensent 2727 Suisses, dont 59% de Valaisans<sup>12</sup>. Dès lors, les colonies agricoles se multiplient en Argentine, en particulier le long du fleuve Paraná. En 1886, le nombre de ces colonies est estimé à près de 200, dont 98 pour la seule province de Santa Fé<sup>13</sup>. Ces établissements, dans leur ensemble, sont peuplés en majorité de colons qui ont obtenu la nationalité argentine ainsi que de ressortissants italiens. Derrière ces deux groupes majoritaires, les Suisses représentent la plus importante minorité devant les Français et les Allemands.

En 1858, l'agence d'émigration Beck & Herzog, fondatrice de la colonie de San Carlos, crée la Société suisse de colonisation de Santa Fé, avec l'intention de former une véritable deuxième Suisse<sup>14</sup>. De même, l'agence Barbe, autorisée par Beck & Herzog à délivrer des contrats pour San Carlos, insistant sur les avantages des terres de la Plata par rapport à celles des Etats-Unis et de l'Australie, mentionne la possibilité de recréer en Argentine un cadre de vie helvétique:

«Je mehr der Schweizer im fremden Land gleich Anfangs seine alten Sitten und Gewohnheiten wieder findet, desto unzugänglicher ist er dem Heimweh und desto fröhlicher und energischer greift er zur Arbeit. Dieser unbestreitbare Vorzug war aber bis heute an all' den bekannten Auswanderungszielen theils gar nicht, theils nur sehr mangelhaft zu finden.»<sup>15</sup>

- 11 Sur l'implantation des Suisses en Argentine et dans le reste de l'Amérique au cours du XIXe siècle, voir notre étude qui sera publiée dans le courant de l'année: *Emigration et colonisation suisses en Amérique 1815–1918*, in no 5 d'*Etudes et sources*. Berne 1979.
  - Pour l'Argentine, voir également J. Schobinger, Inmigración y colonización suizas en la República Argentina en el siglo XIX. Buenos Aires 1957. A. O. Pedrazzini, L'emigrazione ticinese nell'America del Sud. Locarno 1962. K. Zbinden, Die schweizerische Auswanderung nach Argentinien, Uruguay, Chile und Paraguay. Affoltern a. A. 1931.
  - Sur la colonie d'Esperanza, cf. P. Grenon, La ciudad de Esperanza (Prov. de Santa Fe). Historia documentada e illustrada. 5 vol. Córdoba 1939–1959.
  - Sur l'émigration valaisanne en Argentine, voir M. A. BASSI, Contribution à l'étude de l'émigration des Valaisans 1850–1880. Mémoire de licence présenté à l'Université de Genève 1975.
- 12 Feuille fédérale, 1865, III, rapport annuel du consulat de Suisse à Buenos Aires pour 1864, 15 avril 1865, pp. 329–339.
- 13 Voir J. GFELLER, Etude économique sur la République Argentine au point de vue spécial des intérêts suisses, in Schweizerische Zeitschrift für Statistik, 1888, pp. 56–101.
- 14 Cf. Statuten der schweizerischen Colonisations-Gesellschaft Santa-Fé. Basel 1858.
- 15 AF, E 2/2095, prospectus d'octobre 1858: Für Auswanderer. Gründung von Schweizer-Colonien in der Argentinischen Republik.

13 Zs. Geschichte 333

pas facile à appréhender correctement. Depuis 1857, les statistiques du port de Buenos Aires recensent l'arrivée de 20563 personnes en provenance de Suisse<sup>16</sup>, ce qui constitue le sixième contingent migratoire européen derrière l'Italie, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne et l'Autriche-Hongrie mais avant l'Allemagne, la Belgique et la Russie<sup>17</sup>. En fait, le nombre d'émigrants européens se rendant en Argentine qui débarquent à Montevideo correspond, à lui seul, à 40% du nombre recensé à Buenos Aires. Si cette proportion est valable pour les Suisses, en tenant compte du fait que les émigrants peuvent aussi débarquer ailleurs ou même venir en Argentine après un séjour dans un autre pays d'Amérique latine, le nombre des émigrants suisses de ce tiers de siècle doit largement dépasser 30 000, d'autant que les statistiques sont généralement inférieures à la réalité<sup>18</sup>. Naturellement, un certain nombre d'émigrants, ne rencontrant pas le succès espéré, tombant parfois dans la misère la plus profonde, cherchent à rentrer au pays. Pour la Suisse, la proportion des retours entre 1857 et 1890 est estimée à 34,5% des arrivées19.

Cette vague d'émigration vers le Rio de la Plata entraîne également les Suisses en Uruguay, où ils fondent, en 1861, la colonie au nom évocateur de Nueva Helvecia. En 1864, cet établissement regroupe 600 habitants dont 479 Suisses<sup>20</sup>. En 1889, les Suisses non naturalisés seraient un millier en Uruguay; toutefois, dans la seule région de Nueva Helvecia, les colons et leurs enfants nés dans le pays seraient au nombre de 1254. Vers la fin du siècle, quelques Suisses s'installent également au Paraguay; ils y seraient 200 en 1900.

Le recensement argentin de 1895 dénombre 14789 citoyens suisses, soit 1,47% de la population étrangère du pays<sup>21</sup>; cependant, il ne s'agit là que de personnes nées en Suisse, les enfants nés en Argentine étant considérés comme indigènes. En 1889, le commissariat du Bureau fédéral d'émigration estime, pour sa part, que le nombre des Suisses d'Argentine doit bien s'élever à 30000<sup>22</sup>. Près de 90% des natifs suisses résident soit dans la capitale soit dans les trois provinces du Rio de la Plata: Buenos Aires, Santa Fé et Entre Ríos (Tab. 1).

- 16 I. FERENCZI et W. WILLCOX, International migrations, I, statistics. New York 1929.
- 17 De 1857 à 1890, l'immigration en provenance d'Italie serait de 772000 personnes; d'Espagne, 229000; de France, 136000; de Grande-Bretagne, 30000; d'Autriche-Hongrie, 22000; d'Allemagne, 19000; de Belgique, 17000; de Russie, 5000, et de Hollande, 5000 également.
- 18 Surtout pour les Suisses, souvent confondus avec les Allemands, les Français ou les Italiens.
- 19 Pour cette période, la moyenne générale des retours en Europe est estimée à 36,8% des arrivées.
- 20 Sur Nueva Helvecia, voir J. C. WIRTH, Historia de colonia suiza. Nueva Helvecia 1962 et ZBINDEN, op. cit.
- 21 ZBINDEN, op. cit., p. 208.
- 22 AF, E 2/2095, rapport du 6 juin 1889 au Département des affaires étrangères.

Tableau 1. Suisses en Argentine, en 1895

Province de Santa Fé	5622	38%	
Ville de Buenos Aires	2827	19,1%	
Province de Buenos Aires	2699	18,3%	
Province d'Entre Ríos	2134	14,4%	
Province de Córdoba	722	4,9%	
Province de Tucumán	166	1,1%	
Province de Mendoza	160	1,1%	
Reste du pays	459	3,1%	

Vers 1880, les Suisses installés dans 41 des 55 colonies de la province de Santa Fé seraient au nombre de 4520 et représenteraient 8,2% de la population des colonies<sup>23</sup>. En tenant compte des Argentins, les Suisses seraient les plus nombreux dans 4 établissements; ils constitueraient la minorité la plus importante dans 10 établissements et la deuxième minorité dans 11 autres. En 1887, les natifs suisses de la province de Santa Fé représentent, à eux seuls, 2,6% de l'ensemble de la population<sup>24</sup>. Avec leurs familles, ils forment donc un groupe important que le ministre de Suisse à Buenos Aires évalue, en 1891, à 15 ou 20 000 personnes, c'est-à-dire à quelque 5 ou 6% de la population de la province<sup>25</sup>. A cette époque, les plus anciens colons sont établis depuis plus de trente ans; après les difficultés des débuts, ils ont consolidé leur position, agrandi leurs terres en absorbant notamment celles de leurs voisins plus démunis<sup>26</sup>.

#### Les colonies suisses en 1891

Au début des années 1890, à la veille d'une crise violente, les colons suisses occupent une situation dominante, dans la province de Santa Fé en particulier. Cette situation est évoquée à plusieurs reprises par les rapports de la légation de Suisse à Buenos Aires.

Promu au rang de légation en 1891, le poste de Buenos Aires est confié à un jeune secrétaire du Département fédéral des affaires étrangères, Emile Rodé<sup>27</sup>. Le nouveau ministre-résident débarque à Buenos Aires le 28 août

- 23 AF, 2400/Buenos Aires, 1, d'après un tableau des colonies envoyé au consulat par le ministère argentin des affaires étrangères en 1882. Les données de ce tableau reposent sur un recensement effectué entre 1878 et 1880.
- 24 ZBINDEN, op. cit., p. 208.
- 25 De 1887 à 1895, la province de Santa Fé passe de 220000 à 397000 habitants, soit une augmentation de plus de 80%.
- 26 L'installation des colons est une véritable lutte pour la survie. Ainsi, à Nueva Helvecia, sur 234 tentatives d'installation effectuées avant la fin de l'année 1864, 83 seulement (35,5%) réussissent. Voir Etudes et sources, no 5.
- 27 Originaire d'une famille argovienne, Emile Rodé est né à La Neuveville, en 1854. Après des études de droit à Berne, Heidelberg et Paris, il exerce sa profession d'avocat à Delémont,

1891 et présente ses lettres de créance au président de la République, le 12 septembre. Empêché par des troubles politiques d'aller à Montevideo, où il est également accrédité en qualité de chef de légation, Rodé s'empresse de rendre visite aux colonies suisses des provinces de Santa Fé et de Córdoba:

«... il me fallait presser mon voyage afin d'arriver à temps, c'est-à-dire avant la récolte des céréales qui s'ouvre généralement vers le 15 novembre.»<sup>28</sup>

Le 9 novembre, Rodé se met donc en route pour Rosario, se dirige ensuite, «par le chemin de fer à voie étroite», vers Gálvez et Gessler, puis, en voiture, vers San Carlos, San Jerónimo, Las Tunas, Esperanza, Humboldt et Grütli,

«De là, je repris le chemin de fer pour Santa Fé; de Santa Fé, je partis pour San Rafaela, San Francisco et Córdoba, d'où je rentrai à Buenos Aires, le 22 novembre.»<sup>29</sup>

Visiblement impressionné par son voyage, Rodé rédige un rapport qu'il adresse, le 15 décembre, au conseiller fédéral Numa Droz, chef du Département fédéral des affaires étrangères. Décrivant son parcours, le ministre insiste sur l'accueil réservé par les ressortissants suisses au représentant de l'Helvétie:

«Pendant la journée, j'allais visiter les colons chez eux; vers le soir généralement, nous faisions nos malles et filions à travers champs en nombreuse et joyeuse compagnie, en route pour la prochaine colonie où tout était prêt pour notre réception. Il y avait banquet, musique, feu d'artifice: on allait se coucher bien tard et le lendemain cela recommençait dans le même goût que la veille. Mon voyage a pris de cette manière, bien contre mon gré, l'aspect d'une tournée triomphale; dans l'origine, j'essayai de me soustraire à ces ovations et, sachant qu'on m'attendait sur une route, je me dirigeai par une autre. Mais ayant vu combien cela faisait de peine, je me résignai à me laisser fêter.»<sup>30</sup>

Le rapport du ministre s'étend ensuite sur la population suisse de la province de Santa Fé dont il dépeint la structure sociale et la mentalité. Nous avons jugé intéressant de publier ce texte qui se situe à un moment où la collectivité helvétique se sent assez forte pour chercher à défendre son autonomie contre la population argentine et contre le gouvernement provincial de Santa Fé.

«La province de Santa Fé, une partie de celle de Córdoba et de celle de Buenos Aires ont abandonné presque totalement l'élevage en grand des bestiaux pour se vouer à la culture des céréales<sup>31</sup>. Santa Fé, en particulier, est devenu un immense grenier et pourra exporter des

puis à Porrentruy en association avec le Dr Gobat. En 1883, il est nommé secrétaire du Département politique fédéral. Au poste de Buenos Aires, il succède, en 1891, à Louis Jaccard de Sainte-Croix. Il meurt à Clarens, le 21 juillet 1898, lors d'un séjour en Suisse. Voir Le Courrier suisse du Rio de la Plata, 23 juillet 1898.

- 28 AF, E 2300/Buenos Aires, 1, rapport de la légation de Suisse à Buenos Aires, signé E. Rodé, 15 décembre 1891.
- 29 La colonie d'Esperanza a été fondée en 1856, San Jerónimo en 1858, San Carlos en 1859, Las Tunas en 1868, Humboldt et Grütli en 1869, Gessler en 1875 et San Rafaela en 1881. Toutes ces colonies se trouvent dans la province de Santa Fé. San Francisco est dans la province de Córdoba. Voir Schobinger, op. cit.
- 30 AF, E 2300/Buenos Aires, 1, rapport du 15 décembre 1891.
- 31 Voir P. Léon, *Economies et sociétés de l'Amérique latine*. Essai sur les problèmes du développement à l'époque contemporaine 1815–1967. Paris 1969.

quantités énormes de blé tout en fournissant à la République le pain dont elle a besoin. C'est un spectacle des plus grandioses que celui de ces plaines sans fin, couvertes à perte de vue d'épis dorés, au milieu desquelles on aperçoit par ci par là, semblables à de gigantesques casernes, des moulins à vapeur destinés à moudre le blé sur place. Et c'est avec une légitime fierté qu'on pense à sa petite patrie quand on se dit que ce sont ses enfants qui ont été les initiateurs de tout ce progrès et qui, par leur labeur persévérant et leur esprit d'entreprise, ont transformé la steppe en champ de blé.

Nos colons sont parmi les plus grands propriétaires terriens de Santa Fé; il y en a plusieurs qui possèdent en un seul tenant, bien enclos et bien cultivé, des territoires plus étendus que le canton de Zug<sup>32</sup>. Les principaux moulins du pays sont, de même, entre leurs mains. La colonie suisse de la province santaféeine, que j'évalue de 15 à 20000 personnes, représente donc une véritable puissance qui compte et doit compter non seulement dans l'administration intérieure du pays, mais encore et surtout vis-à-vis de la mère-patrie. Il y a là une force que nous ne devons pas laisser se perdre. Les colons suisses de Santa Fé, de Córdoba et des autres provinces sans doute aussi, sont animés d'un patriotisme ardent qu'ils conservent aussi vivace qu'au jour de leur départ du pays et qu'ils transmettent à leurs enfants. Dès mon arrivée à Gessler, j'ai pu me croire sur territoire suisse; partout les colons ont conservé leur langue maternelle et l'ont apprise à leurs enfants; partout je les ai trouvés fortement organisés en sociétés de bienfaisance, de tir, de chant, de musique et de gymnastique. De leurs deniers, ils paient leurs pasteurs, leurs curés et leurs maîtres d'école et, à leur honneur, je dois dire que leurs maîtres d'école sont de grands seigneurs (ils sont très libéralement rétribués) comparés à ceux du gouvernement. J'ai eu une véritable jouissance à visiter les écoles de San Carlos Sud, de San Jerónimo et de San Rafaela et il m'a paru qu'elles sont aussi admirablement tenues que n'importe quelle école de village de la mère-patrie. Dans la maison de chaque colon, on trouve, outre le vetterli d'ordonnance et le martini de stand, bien en état je vous le jure, une quantité de tableaux du pays, des livres scolaires suisses d'histoire et de géographie et quelque journal de la mère-patrie.

Contrairement à ce qui se passe aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord et pour des causes qu'il serait facile de déterminer<sup>33</sup>, nos colons ne s'assimilent pas avec l'élément indigène et conservent leur caractère propre, leur langue et leurs usages. Ils forment un peu dans la province de Santa Fé, il faut le reconnaître, un état dans l'Etat. Et ils sont d'autant plus puissants qu'ils sont les chefs incontestés de toutes les colonies étrangères qui comptent ensemble plus de cinquante mille personnes dans cette seule province.

Aussi ai-je pu remarquer que le gouvernement de Santa Fé était un peu ému de cet état de choses. Depuis de longues années, il lutte, doucement c'est vrai, mais avec conséquence, contre la prédominance des colons. Dans ce but, il leur a enlevé d'abord le droit d'élire leurs juges de paix, puis leurs municipalités, et il s'apprête à leur faire d'autres petites misères. 'Nous ne pouvons pourtant pas nous laisser gouverner par les étrangers', m'a répondu le gouverneur Cafferata, lorsque je lui exposais que ces mesures étaient contraires aux engagements formels contractés dans l'origine vis-à-vis des entrepreneurs de colonisation. Mais les colons n'entendent pas céder. 'Appuyés sur notre bon droit et sur nos vetterlis, nous ne craignons rien, m'ont-ils dit plusieurs fois; il faut qu'on nous rende nos droits d'élire nos juges et nos conseils municipaux et qu'on abolisse la taxe dont on vient de frapper toutes nos ventes de blé (2%).' En vérité, je crois que les colons l'emporteront et cela sans avoir recours à des moyens violents. Il va sans dire que je les ai vivement engagés à ne pas se servir de ces derniers.

Dès mon retour et hier encore, j'ai entretenu M. le ministre des Affaires étrangères de tous ces griefs et j'ai eu la satisfaction de l'entendre me dire sans hésitation qu'il connaissait à fond ces questions et qu'il donnait raison sur toute la ligne aux colons contre le gouvernement de Santa Fé. 'Nous aurons de la peine, avec notre organisation constitutionnelle, a-t-il ajouté, à l'amener

<sup>32</sup> Le canton de Zoug a une superficie de 239,2 km<sup>2</sup>.

<sup>33</sup> A ce sujet, voir notre article, L'intégration des émigrants suisses aux Etats-Unis 1850–1939, in Relations internationales, 1977, no 12.

que la situation matérielle de nos colons dans la province de Santa Fé est excellente. Tous ceux qui ont voulu travailler, on me l'a dit cent fois et j'ai pu le vérifier, ont acquis sinon la richesse, du moins l'aisance et l'indépendance. Dans les provinces de Santa Fé et de Córdoba, à San Francisco que j'ai visité dans tous les détails, il manque des bras. C'est donc dans ces contrées que l'émigration suisse, j'entends l'émigration d'agriculteurs et de laboureurs, pourrait être dirigée avec succès. Les Suisses qui y sont établis verraient venir avec plaisir de nouvelles recrues de la mère-patrie; ils seraient à même de les instruire sur les nécessités de la vie dans ce pays et de guider leurs premiers pas. Beaucoup de nos concitoyens m'ont vivement prié de vous écrire dans ce sens, offrant de me fournir sur demande tous renseignements que je pourrais désirer.

Je ne veux pas insister sur ce point, mais j'ai la conviction que la perte est moindre pour notre pays lorsque l'émigrant suisse se dirige sur la République argentine que lorsqu'il va planter sa tente dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Ici, il continue à nous appartenir d'autant plus que la colonie suisse deviendra plus importante et affirmera avec plus d'autorité son existence; dans le Nord, il est perdu pour nous. Si, dans la province de Santa Fé, au lieu de 20 000, il y avait 100 000 Suisses, personne ne serait à même de leur disputer le pouvoir et c'est, en fait, eux qui gouverneraient.

Mais, telle que la situation se présente aujourd'hui, on peut, semble-t-il, en tirer parti. Je considère qu'il est utile pour notre pays d'entretenir les sentiments patriotiques qui animent nos colons et qui les porteraient à faire les plus grands efforts en faveur de la mère-patrie, si jamais celle-ci en avait besoin. Aussi les ai-je vivement engagés dans toutes mes harangues à cultiver l'amour de la patrie, â l'enseigner à leurs enfants en leur donnant, ce qu'ils font du reste, une éducation aussi suisse que possible. Et ils peuvent le faire, leur ai-je dit, sans négliger les obligations de reconnaissance qu'ils ont contractées vis-à-vis de la République argentine.

Il semble aussi que notre commerce et notre industrie pourraient retirer un profit notable des colonies suisses de Santa Fé. Nos colons sont de très gros consommateurs et ils paient bien<sup>35</sup>. Mais il faut connaître leurs besoins et leurs goûts, et ce sont là des questions à étudier.»

Le rapport se termine par quelques considérations de service.

Ce texte du ministre Rodé traduit l'émotion d'un nouveau diplomate brusquement confronté, quelques mois après avoir quitté son pays, à une nouvelle Suisse éloignée de l'ancienne de plusieurs milliers de kilomètres. Les colons suisses vivent dans l'aisance; ils ont reproduit en Argentine le cadre et le mode de vie helvétiques; ils sont tenus en «haute estime» et leur position est telle que, selon Rodé, seule la loi du nombre les écarte du pouvoir, dans la province de Santa Fé tout au moins. Le rapport du ministre est lourd de considérations sociales, économiques et culturelles qu'il vaut la peine d'examiner, avec d'autant plus d'intérêt que ces remarques sont formulées à un moment où les relations entre Suisses et Argentins vont se détériorer de façon très sensible.

- 34 D'après la constitution de 1853, l'Argentine est une république fédérale. Les provinces ont, chacune, leur constitution, leur gouverneur et leurs chambres.
- 35 De 1885 à 1889, la valeur annuelle moyenne des exportations suisses pour l'Argentine est de 7,5 millions de francs, soit 1,1% de l'ensemble des exportations suisses. En raison de la crise économique en Argentine, cette moyenne va tomber à 5,4 millions de francs et à 0,8% des exportations suisses entre 1890 et 1894. En revanche, les importations, qui n'atteignent même pas 200000 francs par année de 1885 à 1889, augmentent à une moyenne de 1,8 million entre 1890 et 1894. En 1890, les produits textiles représentent 28,6% des exportations suisses, les chaussures 23,4% (54% en 1885), les comestibles 19,5%, l'horlogerie 16,4% et les machines 4,9%. L'augmentation des importations est due à la viande et aux céréales. Cf. Statistique du commerce de la Suisse avec l'étranger.

# L'helvétisme en Argentine

Comme le constate le ministre de Suisse à Buenos Aires, les colons établis dans les diverses provinces de la République argentine entretiennent leur spécificité helvétique et défendent jalousement leur langue et leur culture originelle. Ce fait n'est, du reste, pas l'apanage des seuls propriétaires fonciers, généralement alémaniques ou plus rarement romands, des colonies, mais aussi des émigrants installés à Buenos Aires, dont la majorité est d'origine tessinoise. En effet, tout comme aux Etats-Unis ou ailleurs dans le monde, les Suisses cherchent à se regrouper, soit pour se soutenir mutuellement, soit pour aider leurs compatriotes pauvres récemment débarqués ou, tout simplement, pour se distraire suivant leurs goûts nationaux. Toutefois, en Argentine en particulier, les sociétés helvétiques tendent à couer un véritable réseau nationaliste, isolant les Suisses du reste de la collectivité.

Dès 1861, date de fondation de la «Société philanthropique suisse» de Buenos Aires, les sociétés suisses de bienfaisance et de secours mutuels se développent. A la fin de l'année 1893, elles sont déjà au nombre de 17, avec plus de 2000 membres<sup>36</sup> (Tab. 2).

Les Tessinois, Bernois, Valaisans et Zuricois, qui sont les plus nombreux en Argentine<sup>37</sup>, représentent, à eux seuls, 72,5% des membres de ces 17 sociétés (Tab. 3).

Avec les trois sociétés de Montevideo, de Paysandú et d'Asunción, ces vingt sociétés disposent, en 1893, d'un capital équivalant à environ 240 000 francs suisses.

La plus ancienne et la plus importante de ces sociétés, la société philanthropique de Buenos Aires, est passée de 190 membres actifs en 1861 à 627 membres en 1893, dont 430 Tessinois. La Société de secours mutuels, «Helvetia», a été fondée en 1871. Des 50 membres, tous alémaniques, recensés en 1881, l'«Helvetia» augmente fortement ses effectifs en recrutant notamment des Tessinois qui, en 1893, représentent 30% des 330 membres. Face à cette évolution, la société philanthropique introduit également, en 1887, le principe de la mutualité, ce qui provoque sa division en deux sociétés, en 1895. De plus, les femmes de Buenos Aires disposent également d'une société de secours mutuels, les «Filles de l'Helvétie», fondée en 1891, qui a déjà 153 membres en 1893.

Dans la province de Santa Fé, la société philanthropique de Rosario a été fondée en 1868, celle d'Esperanza en 1874, celle de Santa Fé en 1889 et celle de Rafaela en 1890. En 1893, les deux premières comptent respectivement

<sup>36</sup> Le Courrier suisse du Rio de la Plata, 16 octobre 1894. De manière générale sur les sociétés de bienfaisance en Argentine, voir aux AF, les fonds 2, 2001 ainsi que les archives de la Société philanthropique suisse de Rosario (J. II. 60).

<sup>37</sup> De 1887 à 1918, les ressortissants de ces quatre cantons fournissent 55,1% du contingent migratoire helvétique pour l'Argentine.

Tableau 2. Sociétés suisses de secours mutuels et de bienfaisance (état au 31 décembre 1893)

Ville de Buenos Aires	Nombre 3	Membres	En % des Suisses recensement de 1895	
			39,3	
Province de Buenos Aires	4	251	9,3	
Province de Santa Fé	4	429	7,6	
Province d'Entre Ríos	2	110	5,2	
Reste du pays	4	153	10,2	
Total	17	2053	13,9	

Tableau 3. Membres des sociétés philanthropiques, par canton d'origine

	Membres	% du total		Membres	% du total
Tessin	914	44,5	St-Gall	58	2,8
Berne	232	11,3	Bâle	56	2,7
Valais	225	11	Argovie	51	2,5
Zurich	118	5,7	Genève	50	2,4
Fribourg	76	3,7	Autres cantons	182	8,9
Vaud	61	3	Inconnus	30	1,5

200 et 129 membres. Outre les trois sociétés de la capitale et les deux de la province de Santa Fé, seule celle de Baradero, dans la province de Buenos Aires, dépasse la centaine de membres en 1893 (142 membres).

Avec les sociétés de bienfaisance, les sociétés de tir jouent un rôle primordial au sein de la communauté helvétique. La première de ces sociétés est fondée dans la colonie d'Esperanza, en 1864, et la seconde à Buenos Aires, en 1872. En 1896, les sociétés suisses de tir seraient au nombre de treize<sup>38</sup>. Cependant, si la bourgeoisie helvétique de Buenos Aires participe volontiers à l'action des sociétés de bienfaisance, ce sont surtout les colons installés dans la province de Santa Fé, où se trouvent huit des treize sociétés de tir, qui éprouvent le besoin de s'exercer aux arts martiaux.

«Les plus riches de ces sociétés ont leur stand avec buttes, paraballes, cibles-tournantes, sonnerie électrique etc. (exactement comme en Suisse); les plus pauvres se contentent de fixer leurs cibles en terre au milieu de la campagne et improvisent chaque fois leur champ de tir suivant les circonstances.

Nos colons ne cultivent pas seulement le tir par sport; ils le font par utilité, presque par nécessité. Ils ont besoin de leur carabine pour protéger leur vie et leur propriété contre les bandits qui infestent encore le pays, surtout par des temps aussi troublés que ceux que nous traversons aujourd'hui; ils s'en sont aussi déjà servi pour appuyer de justes revendications auprès des autorités ou pour s'opposer à des mesures iniques. Par esprit de solidarité, les sociétés de tir suisses de la République argentine vont former une vaste association ... nos sociétés de tir

38 AF, E 2200/Buenos Aires, 2, boîte 7, 10 novembre 1896.

(sont) des foyers d'un patriotisme ardent. Non seulement, elles ont copié, dans la mesure du possible, les institutions de tir de la mère patrie, mais elles ne se servent que d'armes et de munitions suisses. En évaluant à peu près à deux mille le nombre de leurs membres, je ne crois pas commettre une exagération; une bonne partie d'entre eux accourrait sans nul doute au premier appel pour servir sous notre drapeau. Notre armée ferait là d'excellentes recrues.»<sup>39</sup>

Périodiquement, les Suisses impressionnent les Argentins en organisant un tir fédéral qui regroupent les sociétés du Rio de la Plata. De 1872, date du premier tir fédéral à Montevideo, à 1895, tir de Rosario, sept tirs fédéraux ont l'occasion de déployer les couleurs helvétiques. Celui de 1892, à Buenos Aires, dure quatre jours<sup>40</sup>; on tire 40 000 cartouches et, le dimanche, 5000 personnes viennent applaudir les exploits des tireurs, sous des flots oratoires à faire pâlir de jalousie les Suisses restés au pays:

«Was ist es denn, das Euch, ihr Wackern, hierher zieht? Es ist der Geist, der über die Mutterfahne schwebt, der den weiten Weg von unseren heimischen Fluren und Firnen bis hieher an die Gestade des La Plata und bis hinauf zu den Anden gefunden hat; jener Geist, der in unserem schönen Heimathlande aus drei Nationen ein einig Volk von Brüdern, eine grosse Gemeinde der Freiheit, eines edlen Bürgersinnes und ein Volk in Waffen zum Schutz und Trutz geschaffen hat.»<sup>41</sup>

En plus des sociétés philanthropiques et des sociétés de tir, existent également des sociétés suisses de gymnastique, de chant et de Jodel, des clubs suisses ainsi que des associations cantonales ou régionales, comme la «Società patriottica Liberale Ticinese» ou l'«Union Suisse», composée à l'origine de romands.<sup>42</sup>

Toutefois, ces structures helvétiques dissimulent mal les clivages de la collectivité suisse. Dans les années 1890 à 1900, plusieurs affrontements éclatent entre les diverses sociétés du Rio de la Plata et au sein de plusieurs d'entre elles<sup>43</sup>. Les querelles suscitées par la gestion des fonds et par le recrutement des membres sont aggravées par la construction de la Maison Suisse de Buenos Aires, dont la société philanthropique a pris l'initiative. D'autre part, le différend qui oppose le consul de Suisse à Montevideo, le Valaisan Victor Rappaz, au ministre-résident de Buenos Aires accentue les antagonismes, Rappaz étant soutenu par la colonie suisse de Montevideo composée aux trois quarts de Tessinois. Les conflits purement helvétiques trouvent également leur écho outre-mer; ainsi, en 1891, la Società liberale ticinese s'abstient de participer aux fêtes du 600ème anniversaire de la Confédération, en signe de protestation contre la mise en état d'accusation des chefs de la révolution tessinoise de septembre 1890.

Un des principaux points de divergence entre les sociétés suisses réside dans la commémoration de la fête nationale:

- 39 Idem, boîte 8, projet de rapport au Conseil fédéral, 19 février 1892.
- 40 *Idem*, boîte 7.
- 41 Argentinisches Tageblatt, 10 novembre 1892, «Gruss an die Schweizer-Schützen».
- 42 A Buenos Aires, on dénombre huit sociétés suisses en 1891 et treize en 1914.
- 43 Sur les relations entre les sociétés suisses de Buenos Aires, cf. PEDRAZZINI, op. cit. Voir également AF, E 2/2169; 2/597, 2400/Buenos Aires, rapports annuels de la légation.

nationale: les uns célébraient le Jeûne fédéral, d'autres l'anniversaire du Grütli, d'autres enfin, suivant la composition des agglomérations, un anniversaire cantonal quelconque.»<sup>44</sup>

Après les fêtes du sixième centenaire de la Confédération, les Suisses d'Argentine paraissent s'entendre sur la célébration du 1er août; mais les querelles entre les sociétés ravivent un débat qui dure jusqu'en 1902, la «Société suisse de secours mutuel» de Montevideo ne voulant pas du 1er août. A Buenos Aires, en 1901, les dissensions entre les sociétés entraînent leur rupture: la philanthropique, la Liberale Ticinese et les «Filles de l'Helvétie» occupent la Maison Suisse, tandis que les autres sociétés, réunies en une «Société fédérale suisse» s'installent dans un autre local.

Ces conflits ont des fondements linguistiques et sociaux; en particulier, les dissensions entre Tessinois et Alémaniques sont évidentes. Dans le contexte argentin de crise économique de cette fin de XIXe siècle, la nouvelle Suisse du Rio de la Plata est ainsi confrontée aux mêmes difficultés que la vieille Helvétie, six fois centenaire.

A la fin du XIXe siècle, les colonies alémanique et romande d'Argentine disposent d'une presse<sup>45</sup>. En 1878, Johann Allemann, né à Jegenstorf dans le canton de Berne, émigré en Argentine en 1874, fonde l'*Argentinisches Wochenblatt* qui deviendra l'*Argentinisches Tageblatt*, en 1889<sup>46</sup>. Profondément germanophile, radical et nationaliste, le nouveau quotidien se propose de renforcer l'influence allemande en Argentine, de conduire les germanophones sur la voie du progrès et de la liberté et de cultiver les relations avec la patrie helvétique. De ce fait, le journal devient le porte-parole des colons suisses et allemands. Il contribue largement au développement d'une opposition démocratique et prend une part importante aux troubles révolutionnaires de juillet 1890 qui contraignent le président de la République argentine, Juárez Celman, à démissionner. L'*Argentinisches Tageblatt* a également une part de responsabilité dans le mouvement des colons de la province de Santa Fé, en 1893.

Le Courrier Suisse du Rio de La Plata, fondé en 1894, par Jules Emonet, est également d'inspiration radicale. Ce journal hebdomadaire prend aussi parti pour les colons, tout en manifestant, cependant, le désir d'une meilleure répartition de la propriété et d'une plus grande justice sociale<sup>47</sup>. En plus de l'information politique et sociale de la République, concernant en

<sup>44</sup> AF, E 2200/Buenos Aires, 2, boîte 8, rapport du ministre de Suisse concernant l'évolution de la question de la commémoration de la fête nationale, 22 janvier 1902.

<sup>45</sup> La colonie tessinoise dispose, de 1879 à 1880, de *L'Eco del Ticino* puis, de 1881 à 1888, de *La Voce del Ticino*. Elle devra ensuite attendre la fondation de l'*Helevetia* de Rosario, en 1906, et d'*El Eco de Suiza*, en 1915. Voir PEDRAZZINI, *op. cit.*, pp. 213–226.

<sup>46</sup> Voir P. Bussemeyer, 50 Jahre Argentinisches Tageblatt. Werden und Aufstieg einer auslanddeutschen Zeitung. Buenos Aires 1939.

<sup>47</sup> Le 18 mars 1895, Le Courrier suisse commente un article du directeur de la statistique nationale argentine, François Latzina, publié dans La Nacion sur «la calamité des latifun-

particulier les colonies suisses, Le Courrier Suisse accorde une très large place aux nouvelles helvétiques. L'étude du contenu des numéros des trois premiers mois de l'année 1897<sup>48</sup> révèle que l'hebdomadaire consacre 43,6% de sa surface rédactionnelle à la Suisse, dont 30,1% à l'information et 13,5% à des récits et à des feuilletons destinés à cultiver l'image de la patrie absente.<sup>49</sup>

Durant la Première Guerre mondiale, les engagements très marqués de l'Argentinisches Tageblatt et du Courrier Suisse pour leur culture respective conduisent les deux journaux à prendre position, l'un pour les Puissances centrales et l'autre pour les Alliés. Le ministre de Suisse à Buenos Aires, Paul Dinichert, a alors maille à partir avec les deux périodiques. De son propre aveu, les interventions menées auprès de l'Argentinisches Tageblatt ne donnent guère de résultat:

«... les rédacteurs d'alors de l'Argentinisches Tageblatt étaient les frères Allemann, de nationalité purement suisse puisqu'ils étaient venus eux-mêmes de Suisse en Argentine. Lorsque je leur demandais, comme un acte de patriotisme, de se comporter différemment vis-à-vis des événements de guerre, il me fut expliqué que leur conviction et leur intérêt, représenté par leur clientèle allemande et un appui «ad hoc», se trouvaient indissolublement liés et que je ne devais pas leur imposer l'impossible.»<sup>50</sup>

Le ministre paraît avoir usé de plus de persuasion auprès du *Courrier Suisse*, à en croire, tout au moins, son rapport de gestion pour l'année 1915:

«Un journal hebdomadaire, rédigé en langue française par un Valaisan, paraît à Buenos Aires sous le nom Le Courrier Suisse. Sa prose, depuis longtemps transgressait toutes les exigences de la plus élémentaire neutralité. Mais, lorsqu'au surplus, les élucubrations de ce personnage ont tendu à établir un antagonisme entre les Suisses de langue française et ceux de langue allemande, je l'ai avisé que, s'il renouvelait pareille tentative, je dénoncerais hautement l'abus qu'il faisait du nom de Suisse. L'incident, rendu public par le journaliste lui-même, a fait, un moment, quelque peu parler et écrire. J'avais accompli mon devoir.»<sup>51</sup>

En plus de leurs sociétés et de leurs journaux, les Suisses des colonies agricoles ont également leurs propres écoles, notamment à San Carlos dès 1865, à Esperanza et à Baradero dès 1866 et à San Jerónimo Norte dès 1875.

dia»: «Il est certain que la législation agraire des Argentins, autant dans la lettre que dans l'esprit avec lequel elle a toujours été appliquée, tend à favoriser la crétion de *latifundia*. Si l'on continue de la sorte, il y a un certain niveau que la civilisation et la prospérité argentines ne dépasseront jamais et ce niveau est assez bas: c'est celui où végètent les Romagnes et les provinces les plus arriérées de l'ancien royaume de Naples.»

- 48 Soit treize numéros.
- 49 En 1891, dans la province d'Entre Ríos, un autre journal de langue française, *Le Colon*, demande au ministre de Suisse de lui faire parvenir les avis concernant les citoyens suisses d'Argentine.
- 50 AF, E 2001 (C) 4, lettre de la légation de Suisse en Allemagne au chef de la Division des affaires étrangères, 10 avril 1933. Attaché, deuxième secrétaire, puis adjoint de la légation de Suisse à Paris, de 1899 à 1914, Paul Dinichert, de Morat et Montilier, est nommé ministre de Suisse à Buenos Aires où il restera en fonction de 1915 à 1917; il sera chef de la division des affaires étrangères de 1920 à 1932 et ministre de Suisse à Berlin de 1933 à 1938.
- 51 AF, E 2400/Buenos Aires, 4, rapport de gestion pour l'année 1915. Le rédacteur valaisan, qui a remplacé Jules Emonet, est Emmanuel Imsand.

Le gouvernement argentin, résolu à favoriser l'immigration s'est d'abord montré libéral en matière scolaire. Tout comme la presse, ces écoles allemandes entretiennent une culture germanique, en même temps qu'un nationalisme helvétique et, au cours des années précédant la Première Guerre mondiale, le Reich subventionne les 23 écoles allemandes d'Argentine, y compris celles où la majorité des élèves est d'origine suisse<sup>52</sup>. Enfin, sur le plan religieux, l'Eglise évangélique allemande de La Plata, active dès les années 1850, regroupe les réformés de langue allemande. De 1887 à 1918, les émigrants suisses à destination de l'Argentine sont pour 46,5% ressortissants des cantons à majorité protestante (à plus de 60% de la population), pour 17,6% des cantons mixtes et pour 35,9% des cantons catholiques. La proportion des protestants est plus forte encore dans le contingent migratoire se rendant au Chili, aux Etats-Unis et au Brésil mais plus faible chez ceux qui émigrent en Uruguay<sup>53</sup>. Sur le plan linguistique également, la proportion des Alémaniques qui émigrent durant cette période est plus faible pour l'Argentine que pour les Etats-Unis, le Brésil et le Chili mais plus forte que pour l'Uruguay<sup>54</sup>.

## Les colons et la crise des années 1890

Après la phase de prospérité de la décennie 1880, la République argentine se trouve brutalement confrontée, dès 1890, à une violente crise économique qui va affecter le pays pendant plus de douze ans<sup>55</sup>. En raison des énormes emprunts contractés pour l'équipement du pays, l'ensemble de la dette publique s'élève à près de 1000 francs suisses par habitant et l'Argentine se voit contrainte, dès la fin de l'année 1890, de suspendre provisoirement son service de la dette<sup>56</sup>. Le krach de la banque britannique Baring provoque de nombreuses catastrophes financières et commerciales, auxquelles s'ajoute, dans un deuxième temps, une série de facteurs cumulatifs de nature économique, politique et sociale. Bien que quantitativement en hausse, les exportations de céréales, de laine et de viande sont gênées par la chute des cours, par la montée du protectionnisme européen, puis, dès 1893, par une succession de mauvaises récoltes. Dès la révolution de juillet 1890, la contestation

- 52 ZBINDEN, op. cit., pp. 97-98.
- 53 La proportion des ressortissants des cantons à majorité protestante qui se rend au Chili est de 69%, entre 1887 et 1918, 59,4% aux Etats-Unis, 54,3% au Brésil et 35,2% en Uruguay.
- 54 Suivant la majorité linguistique des cantons, l'émigration en Argentine est composée, entre 1887 et 1918, de 47,8% d'Alémaniques, de 36,9% de Romands et de 15,3% de Tessinois. Pour les Etats-Unis, ces chiffres sont respectivement: 77,8%; 11,7%; 10,5%. Pour le Brésil: 72,6%; 25%; 2,4%. Pour le Chili: 65%; 28,4%; 6,6%. Pour l'Uruguay: 37,4%; 19,7%; 42,9%.
- 55 Voir Bourdé, op. cit.
- 56 Voir AF, E 2200/Buenos Aires, 2, boîte 6, rapports commerciaux de la légation de Suisse à Buenos Aires, de 1892 à 1897.

politique se fait vive. Progressivement, la crise détourne les capitaux de la spéculation foncière vers l'industrie, alimentée par une main d'œuvre de chômeurs agricoles et d'immigrants devant se contenter de salaires rongés par l'inflation. Durant les treize années que dure la crise, de 1890 à 1903, la population de la capitale augmente de 76,8% dont 41,8% sont dus à l'excédent de la balance migratoire. Le secteur du bâtiment, où travaillent de nombreux Tessinois, est fortement touché par la crise. Inconvertible de 1885 à 1899, le peso-papier, qui était au pair avec l'or en 1884, ne vaut plus guère que 21% du peso-or en 1891 et ne remontera qu'à 44% en 1899<sup>57</sup>. Le pouvoir d'achat des salariés tombe d'un tiers en dix ans. Dans cette conjoncture, beaucoup d'émigrants rentrent chez eux et, pour la première fois de son histoire, la balance migratoire de l'Argentine est déficitaire en 1891.

Toutefois, dans un premier temps tout au moins, les éleveurs et les agriculteurs déjà installés, comme les colons suisses de la province de Santa Fé, ne sont guère pénalisés par cette crise. Grâce aux nombreuses lignes de chemin de fer construites avant la crise, la production des céréales devient spéculative et va bientôt concurrencer, sur le marché mondial, celle de Etats-Unis et de la Russie. De 1887 à 1900, la superficie semée en blé passe de 820 000 hectares à 3300000. La province de Santa Fé est au cœur de cette zone céréalière.

«Bien plus, la crise a cette curieuse et bienfaisante conséquence de fortifier la situation du colon qui, vendant ses produits aux acheteurs étrangers, est payé en or, tandis qu'il paie ses ouvriers en papier. Or la main d'œuvre n'a pas augmenté dans la proportion de l'or. Les faillites des banques ne l'émeuvent d'ailleurs pas beaucoup, car, averti par l'expérience, il garde son or chez lui et s'en sert pour arrondir ses propriétés. Quelle situation privilégiée vis-à-vis de l'employé du gouvernement par exemple, des commis, copistes, maîtres d'école et autres gens de plume qui sont payés en papier et dont le salaire n'a pas varié depuis l'époque où l'or était au pair!»58

Les colons suisses, dont certains sont devenus propriétaires de véritables latifundia, ont largement contribué à réduire la majorité de la population rurale et des nouveaux immigrants agriculteurs au statut de fermier, de métayer et d'ouvrier de campagne<sup>59</sup>. D'après le recensement de 1895, 3398 Suisses sur les 14789 dénombrés dans la République, soit 23%, seraient propriétaires<sup>60</sup>. Le commissaire général argentin à l'immigration considère

57 BOURDÉ, op. cit., p. 245.

58 AF, E 7175/10/1, rapport de la légation de Suisse à Buenos Aires, 18 décembre 1891.

59 «Rappelons pour mémoire quelques traits structurels. Entre 1860 et 1880, l'agriculture céréalière a été implantée par des colons européens qui ont accédé à la propriété de la terre. Lorsque l'Argentine commence à exporter son blé dans les années 1880 et 1890, l'agriculture prend des formes spéculatives. L'oligarchie foncière s'approprie les terres et réduit les deuxtiers des paysans au statut de fermiers ou de métayers.» BOURDÉ, op. cit., p. 50.

60 AF, E 3321/96, d'après une communication du 30 mars 1904, du ministère argentin de l'intérieur au bureau fédéral de statistique. En 1940, la proportion des propriétaires suisses est passée à 33% des habitants; c'est la proportion, par nationalité, la plus forte d'Argentine, devant les Français (27,8%), les Autrichiens (22,7%) et les Italiens (21,9%). Pour leur part, les

citoyens argentins n'arrivent qu'à 12,2%. PEDRAZZINI, op. cit., I, p. 59.

entière, ce qui ferait une moyenne de plus de 1200 hectares par propriétaire<sup>61</sup>. Les Suisses qui, en 1895, ne représentent que 0,36% de la population du pays, possèdent 24 moulins sur 695, soit 3,45%, et ce ne sont pas les plus primitifs, ainsi que le constate le ministre de Suisse<sup>62</sup>.

Les colons suisses, une partie d'entre eux tout au moins, sont donc au sommet de la hiérarchie sociale. Selon divers témoignages, dont celui du commissaire suisse à l'émigration, Ludwig Karrer, ils ne manifesteraient pas à l'égard de leurs compatriotes salariés ou récemment immigrés, la solidarité nationale promise par les sociétés philanthropiques.

«Ces colonies pourraient certes offrir des avantages à maint émigrant suisse si l'on n'y trouvait pas, d'après diverses nouvelles reçues antérieurement, un égoïsme qui pousse assez souvent les colons suisses à traiter leurs compatriotes à l'instar de ce que font les Argentins. La demeure du péon suisse est souvent, chez les fermiers nos compatriotes, un misérable rancho, ses gages sont minimes et le traitement subi est fréquemment indigne du serviteur. C'est aussi pour cela que nombre d'immigrés ont profité de la crise pour retourner au pays, alors même qu'ils auraient tout aussi bien, sinon mieux encore, pu se tirer d'affaire en Argentine que dans leur patrie.»<sup>63</sup>

Comme c'est généralement le cas en pareilles circonstances, la crise révèle la coexistence de deux classes de ressortissants suisses en Argentine. A côté des colons qui ont réussi à se procurer les terres nécessaires à une culture extensive, beaucoup d'autres vivent dans des conditions fort précaires. Quant aux émigrants pauvres qui n'ont pas réussi à se procurer une parcelle d'une terre devenue très chère, ils n'ont d'autres ressources que la domesticité rurale ou le salariat urbain. Pour des émigrants partis avec l'espoir d'accéder à la propriété, la condition salariée, dans un pays étranger et dans une période de crise intense, est souvent l'antichambre de la misère. Après avoir sollicité les secours les plus urgents des diverses sociétés de bienfaisance, il ne reste généralement à ces Suisses tombés dans l'indigence qu'à chercher à rentrer au pays ou à s'y faire rapatrier. Dans la décennie 1891 à 1900, la proportion des retours augmente pour atteindre la moyenne de 52,2% de l'émigration suisse en Argentine. L'histoire de cette émigration ne saurait donc se confondre avec celle des colons «qui ont réussi».

- 61 La moyenne des exploitations céréalières du pays, deux fois plus élevée qu'aux Etats-Unis, atteint 100 hectares en 1890 et 145 hectares en 1914. Les chiffres concernant les Suisses ne portent pas exclusivement sur les exploitations céréalières mais la très grande majorité d'entre eux pratiquent cette culture et non l'élevage. En 1856, les contrats signés avec l'agence Beck & Herzog portaient sur une surface de 33 hectares pour une famille de cinq adultes. A la fin du siècle, la situation des colons est donc appréciable. Toutefois, la moyenne de 1200 hectares par propriétaire masque de grandes variations individuelles.
- 62 Le Courrier suisse du Rio de la Plata, 12 février 1897.
- 63 AF, E 2200/Buenos Aires, 2, boîte 10, lettre du 14 mai 1892 adressée au secrétaire de la légation de Suisse à Buenos Aires, Joseph Choffat.

Depuis 1860, les colonies ont éprouvé bien des difficultés et beaucoup d'immigrants ne sont pas parvenus à conserver leurs propriétés. Dans certaines colonies, les étrangers ont été victimes de manœuvres plus ou moins légales et ils ont dû se battre pour faire reconnaître leurs titres, ainsi à Helvecia (Santa Fé), à Paraná (Entre Ríos) à Azul et à Baradero (Buenos Aires). En 1879, par exemple, une lettre venue d'Helvecia accuse le gouvernement de la province de violer les droits des colons:

«... le gouvernement nous a envoyé des individus pour nous gouverner qui tous ont été hostiles aux colons; comme à Santa Fé, ce sont les Jésuites qui gouvernent et qui sont les ennemis des étrangers; la colonie a commencé à aller de mal en pis; d'abord le gouvernement nous a supprimé la municipalité et les colons n'ont rien à voir à l'administration de la colonie, tout est entre les mains du Juge de paix nommé par le Gouverneur; dans ce moment, celui que nous avons est tout ce qu'il peut y avoir de plus coquin et de plus mauvais ... La politique du Gouvernement est celle-ci: attirer l'émigration par tous les moyens possibles et par de fausses promesses qu'on ne veut pas tenir et, une fois arrivés, envoyer les émigrants peupler des parages éloignés et exposés aux indiens où les gauchos n'osent pas aller s'établir aux-mêmes; puis, au bout de quelques années, une fois la colonie formée et assurée hors de danger, le Gouvernement agit de mauvaise foi et cherche toutes les misères possibles aux colons qui se sont établis en vertu des contrats passés et à force de vexations les colons finissent pas se dégoûter et sont obligés d'aller peupler ailleurs, où plus tard tout est à recommencer, ce qui est la ruine.»

Après vingt ou trente années d'efforts, les colons suisses se montrent fort jaloux de leurs biens et sont prêts à les défendre par la force contre tous ceux qui les menaceraient, que ce soit le gouvernement, fédéral ou provincial, la population indigène, les indiens ou les nouveaux immigrants. De plus, habitués en Suisse à l'exercice de droits communaux, ils entendent conserver ces droits en Argentine.

La crise accentuant les clivages, les Suisses nantis suscitent la jalousie de la population argentine. Le gouvernement de Santa Fé redoute une extension de l'opposition et se montre décidé à empêcher les colons de constituer un Etat dans l'Etat. De plus, l'insécurité se répand dans la province; des bandes mal contrôlées ou, parfois, manœuvrées par des notabilités locales, sèment la terreur dans les colonies éloignées et dans les fermes isolées. De 1892 à 1896, une douzaine de Suisses, au moins, sont assassinés dans la province. Les colons se plaignent, d'autre part, d'être laissés pour compte par le gouvernement.

L'antipathie entre Suisses et Argentins fait place à l'hostilité. Ainsi, un article publié dans le grand quotidien du soir, *El Diario*, de Buenos Aires, journal pourtant généralement favorable aux colons, exprime l'exaspération d'un correspondant argentin après une visite à la colonie de San Jerónimo Norte, peuplée essentiellement de ressortissants du Haut-Valais<sup>65</sup>. D'après le

<sup>64</sup> AF, E 2200/Buenos Aires, 1, Auswanderung, lettre signée Paul Bugnon adressée au consul de Suisse à Buenos Aires, 1 juillet 1879.

<sup>65</sup> Article daté de Buenos Aires du 28 février 1893, signé Delacé, traduit de l'espagnol par la légation de Suisse, AF, E 2/283.

journaliste, le colon Walden, président de la société de tir et porte-parole des colons, se plaindrait de tout: de l'insuffisance du réseau ferroviaire et télégraphique – dans les conditions spéculatives du marché, ce serait là un gros handicap – de l'absence de démocratie et, notamment, d'information en matière budgétaire et, surtout, du nouvel impôt provincial sur les céréales. Le langage de Walden serait méprisant et provocateur à l'égard des autorités argentines, si bien que le journaliste, profondément irrité, estime que les Suisses doivent être remis à l'ordre:

«Tel est l'esprit des colons suisses allemands. Ils croient qu'ils sont en pays conquis; ils croient qu'ils ont tous les droits et aucun des devoirs de l'habitant du pays et nous traitent comme si nous étions vraiment des sauvages. Ils n'ont pas d'autre Dieu ni d'autre religion que leur arme et leur liberté cantonale que les anciens Valaisans ont toujours fait valoir chez eux et qui leur procura même l'audace d'attaquer la France (sic).66

Cette agglomération nombreuse et forte, l'unique qui offre un véritable péril pour la tranquillité de la province, n'accepte pas de promesses et n'écoute pas de conseils. Ils sont têtus comme des Aragonais et rétifs comme des mulets. Ils se sont retranchés dans un cercle de réclamations inconvenantes et s'y maintiendront toute leur vie.

Ils ne reconnaissent pas l'autorité, ne respectent pas la langue du pays et ne discernent pas le point où commencent leurs devoirs et où finissent leurs libertés.

J'estime que si les Chambres nationales votaient une loi prohibant la possession de certaines armes de guerre et ordonnant la cessation de ces tirs de confédérés, tout le péril disparaîtrait, car les colons suisses allemands ont foi dans leur force seulement parce qu'ils possèdent un vetterli, dont ils ont soin comme d'une fillette et qui fonctionne comme une montre.

Je crois qu'il n'est pas prudent pour le bien du pays que cet état de choses continue, parce que je dois faire observer que les mêmes colons qui vivent ici, non seulement ne veulent rien savoir de ce qui touche les autorités argentines, mais encore apprennent à leurs fils à les méconnaître, les élèvent dans leur propre langue, ne leur parlent que de la Suisse, en un mot, croient qu'ils sont dans leur propre Etat, que personne n'a le droit de gouverner.

Pour propager ces idées et les rendre plus fortes, ils viennent de fonder une société de colons appelée «Ligue Agricole», sous la présidence de Stein, d'Esperanza, qu'on regarde là comme un martyr, parce qu'il a été en prison pendant quelques jours. Pour exciter à la formation de cette société de défense contre le gouvernement, le président Stein, deux jours après sa mise en liberté, publia un manifeste d'un caractère hautement subversif, qui en tout autre pays du monde lui aurait valu l'expulsion hors du territoire.»

En fait, dans la province de Santa Fé, les Suisses ont pris la tête du mouvement contestataire; en relation avec le parti radical, qui est décidé à renverser le gouvernement provincial, «nos concitoyens sont, c'est une chose malheureusement incontestable, à la tête du mouvement; organisés et conscients de leur force, ils mènent l'opposition et les colons des autres nationalités les suivent docilement»<sup>67</sup>. Un «Centro Político Extranjero», dont le siège est à Esperanza, contrôle les colonies, réparties en sections<sup>68</sup>. Pour se faire en-

<sup>66</sup> Allusion peu transparente. S'agit-il de Marignan ou des troubles de la période révolutionnaire de 1798-1799? Lors de la campagne des Suisses en Franche-Comté en 1815, le Valais avait voté la neutralité. Le «sic» est une remarque du traducteur.

<sup>67</sup> AF, E 2/283, rapport de la légation de Suisse à Buenos Aires, 10 mars 1893.

<sup>68</sup> Voir M. WANDERER et J. CLAUSEN, Der Aufstand in der Provinz Santa Fé vom Jahre 1892–93. Unter spezieller Berücksichtigung der Walliser Kolonien. Brig 1908. Cette brochure est en

tendre, les meneurs politiques, au nombre desquels figurent en première place les directeurs de l'*Argentinisches Tageblatt*, préconisent depuis déjà plusieurs années, une politique de naturalisation des colons:

«A la tête du mouvement, il y a des Suisses et des Allemands; les vrais promoteurs en sont les deux frères Maurice et Théodore Allemann, directeurs du journal l'Argentinisches Tageblatt, dont la feuille du dimanche, l'Argentinisches Wochenblatt, est très répandue dans la République et en Suisse. Jusqu'ici, leurs efforts n'ont pas été couronnés de beaucoup de succès et je présume qu'il en sera de même dans l'avenir. Cela tient à plusieurs causes. La première est la composition de l'élément étranger dans lequel les Italiens forment la grande majorité. Or, les Italiens, du premier au dernier, ne tiennent pas à jouer ici de rôle politique; ils n'ont qu'une préoccupation, gagner de l'argent et qu'un désir, retourner le plus vite possible dans leur belle patrie pour y jouir de leurs économies. Il en est de même, bien que dans une proportion moindre, des Français, des Espagnols, des Anglais, des Belges et des nombreuses autres nationalités représentées dans ce pays; ils s'y considèrent tous, ou à peu près tous, comme en passage, en pénitence si vous voulez, et ce qui s'y passe les laisse indifférents pourvu qu'ils fassent leurs affaires. Il ne faut donc pas leur parler de naturalisation, ce serait peine perdue.

Les Allemands (y compris les Autrichiens de langue allemande) s'assimilent rapidement, comme partout du reste, à l'élément indigène. Les Suisses ont l'avantage de conserver leur nationalité originaire s'ils n'y renoncent pas expressément dans les formes prévues par la loi de leur pays, tout en acquérant une seconde nationalité. Ils le savent et les entrepreneurs de naturalisation ne manquent pas de le dire à ceux qui l'ignoreraient. C'est ce qui engage nos concitoyens à prêter l'oreille à leurs discours et quelquefois à suivre leurs conseils. Mais les Suisses naturalisés argentins se gardent bien, sauf de très rares exceptions, motivées généralement par des raisons d'intérêt pécuniaire, de renoncer à leur indigénat; au contraire, ils continuent à se considérer comme Suisses, demeurant dans nos sociétés et ne négligeant rien pour conserver intacts leurs droits de citoyens de la libre Helvétie. Les promoteurs du mouvement, les frères Allemann, mentionnés plus haut, leur en donnent l'exemple; tout récemment, ils ont fait inscrire en Suisse, par l'intermédiaire de la légation, les enfants qui leur étaient nés ici.»

Les Argentins redoutent les conséquences politiques de ce mouvement de naturalisation et, bien que leur législation en la matière soit des plus libérales, ils n'accordent en fait la citoyenneté argentine que très parcimonieusement. A Buenos Aires, par exemple, on ne compte guère que 2 à 4% d'adultes étrangers naturalisés<sup>70</sup>. Quant aux enfants nés en Argentine, on mise sur leur intégration et c'est la raison pour laquelle les gouvernements provinciaux veulent reprendre les droits communaux concédés aux colonies.

Dans ce contexte, en mars 1893, les colons suisses adressent aux chambres provinciales de Santa Fé une lettre de protestation<sup>71</sup> contre le gouvernement, déclarant leur résolution de ne pas payer l'impôt sur les céréales, réclamant le contrôle populaire du budget<sup>72</sup>, le droit de nommer les munici-

fait une réponse aux propos tenus, en 1907, à Berne par le directeur de l'Argentinisches Tageblatt qui avait mis en cause le comportement des Valaisans en Argentine, «ein unruhiges Element».

- 69 AF, E 2300/Buenos Aires, 1, rapport de la légation de Suisse à Buenos Aires, 26 avril 1894.
- 70 BOURDÉ, op. cir., p. 261.
- 71 AF, E 2/283, rapport du 10 mars 1893.
- 72 Les Valaisans sont habitués à l'exercice du référendum. La constitution libérale d'août 1839 introduit un référendum négatif, permettant à une majorité exprimée du corps électoral de s'opposer à une loi. La constitution conservatrice de septembre 1844 introduit le référendum

14 Zs. Geschichte 349

palités et les juges de paix et exigeant des maîtres d'écoles bien rémunérés par l'Etat, ainsi qu'une amélioration des moyens de communication. Durant l'année, le mouvement de revendications se propage dans les colonies et lorsqu'en septembre, les radicaux se soulèvent contre le gouvernement provincial, un bon nombre de colons, dont une trentaine de Suisses et surtout leurs fils argentins, participent à l'insurrection. Les insurgés sont défaits après avoir infligé de lourdes pertes à l'adversaire; ils peuvent cependant s'assurer une retraite, ne laissant sur le terrain que peu de morts et de prisonniers<sup>73</sup>.

A la suite de ces événements, la province de Santa Fé est occupée militairement. Toutefois, les Argentins, cléments dans la répression, se contentent de quelques arrestations et de confiscations provisoires d'armes. Pendant quelque temps, la parution de l'Argentinisches Tageblatt, qui avait explicitement appelé les colons aux armes, est suspendue et Maurice Allemann est arrêté. Les revendications des colons obtiennent un certain résultat. L'impôt sur les céréales, nécessaire au service de la dette d'une province grevée par la construction des chemins de fer, est certes maintenu mais la moitié du produit de la perception sera désormais affectée aux besoins des cultes, au paiement des maîtres d'école et à l'amélioration des routes et des chemins. Les juges de paix et les municipalités ne seront pas élus directement par le peuple, mais choisis sur présentation du corps électoral parmi les habitants «honorables»<sup>74</sup>.

Parallèlement à leur activité politique, les colons, n'ayant aucune confiance en la justice argentine, sont résolus à se rendre justice eux-mêmes et se mettent à pratiquer le lynchage des assassins de leurs compatriotes. C'est ainsi, qu'après un procès populaire, en août 1893, des colons de Carcarañá exécutent deux criminels<sup>75</sup>. A la suite de cette affaire, 17 lyncheurs, dont 12 Suisses, sont poursuivis. Mis en liberté provisoire, plusieurs inculpés ont la fâcheuse idée de demander leur naturalisation; l'affaire s'envenime et le procureur provincial, sous le coup des événements de septembre 1893, réclame la peine de mort. Après un certain nombre de péripéties, le juge au tribunal criminel de Rosario prononce le non-lieu, en mai 1898<sup>76</sup>.

Cette affaire, à son moment crucial du début juin 1894, permet d'apprécier le crédit des Suisses auprès des colons d'autres nationalités. Ainsi, l'*Union Française*, journal imprimé à Montevideo, écrit le 5 juin 1894:

obligatoire pour toute loi. Cette disposition disparaît de la constitution radicale de janvier 1848, mais la révision de 1852 consacre le référendum en matière financière.

<sup>73</sup> Rapport de gestion du Conseil fédéral, 1893, pp. 712-714.

<sup>74</sup> D'après un rapport de la légation de Suisse du 24 septembre 1894, AF, E 2/285.

<sup>75</sup> Voir AF, E 2/285, en particulier une brochure de J. MEYER, Die Kolonisation an der Argentinischen Centralbahn und die Lynchjustiz in Carcaraña den 24. und 25. August 1893. Buenos Aires 1894. Voir également AF, E 2200/Buenos Aires, 2, boîte 5.

<sup>76</sup> AF, E 2/287, rapport de la légation du 2 juin 1898.

«La haine de l'étranger, la haine du suisse en particulier, dans une province où il n'est pas un sillon qui n'ait été creusé par leurs mains, pas un arbre fruitier qui n'atteste leur prévoyance, serait quelque chose de si insensé qu'on l'excuserait à peine chez un Caraïbe de la Guyane ou en un Papou de la Nouvelle Calédonie.»

De 1894 à 1896, la tension entre colons et Argentins subsiste, avec quelques moments animés notamment lors des élections provinciales. A la suite d'une série de mauvaises récoltes, les colons commencent à être éprouvés par la crise économique et l'insécurité qui persiste dans la province les rend de plus en plus nerveux. Suite à l'affaire de Carcarañá,

«... une quantité d'étrangers de différentes collectivités, la plus grande partie Suisses, se sont réunis et ont résolu de former une association sous le nom de «Ligue vengeresse», qui compte déjà beaucoup d'adhérents.»<sup>77</sup>

# Vers l'intégration des Suisses en Argentine

Dans les années 1890 à 1900, les propriétaires terriens de la province de Santa Fé d'origine suisse sont donc résolus à obtenir un statut social et politique correspondant à leur situation économique. Certains d'entre eux considèrent la campagne de naturalisation lancée par les frères Allemann comme un des moyens de parvenir à leurs fins. Beaucoup d'autres, tel Walden d'Esperanza, n'entendent pas devenir Argentins et préfèrent s'organiser entre colons au risque de créer un Etat dans l'Etat.

Entre ces deux tendances, qui, toutes deux, convergent vers le conflit avec l'Argentine, le ministre de Suisse prêche naturellement la modération. Il manifeste toutefois une certaine préférence pour un développement de la solidarité au sein d'une collectivité helvétique qui devrait se tenir à l'écart de la vie politique argentine. Le rapport de décembre 1891, favorable à une extension de l'émigration suisse pour augmenter le poids helvétique dans la République, est à cet égard très suggestif. Après les événements de 1893, le ministre Rodé déclare aux colons:

«Ne vous mettez pas à la remorque d'aucun parti politique; organisez-vous pour vous-mêmes et par vous-mêmes, afin de revendiquer vos droits légitimes par les moyens légaux, mais ne vous mêlez pas à la lutte armée. Lorsque vous vous êtez laissés entraîner, en 1893, en 1890, et auparavant, vous n'avez fait que tirer les marrons du feu pour autrui et c'est vous, c'est l'élément étranger qui a fini par payer les pots cassés. Il en sera de même à l'avenir si vous ne suivez pas mes conseils. Des gens intéressés et parmi eux de faux frères vous incitent à préparer un nouveau soulèvement. Ne les écoutez pas. Ces mêmes individus seront peut-être les premiers à venir mettre à sac vos demeures lorsque votre tentative de révolte aura été comprimée. C'est à vos biens qu'on en veut. Propriétaires des meilleures terres de la province, vous risquez trop dans une révolution et ne pouvez pas, en cas de revers, quitter le pays et abandonner vos biens à la merci de l'adversaire comme le gaucho qui ne possède presque rien. Enfin, vous ne désirez pas vous mettre à la place du parti au pouvoir, ce qui est le but de toute révolution dans ce pays; vous ne demandez – politiquement – rien pour vous; vous travaillez pour autrui. Et puis, il faut être

pratique. Vous imaginez-vous pouvoir changer la face des choses dans la province et dans la République? Je ne le pense pas. Compter donc avec ce qui est et avec ce qui sera vraisemblablement ...»<sup>78</sup>

D'autres conceptions existent au sein des autorités helvétiques. Le commissaire fédéral à l'émigration, Karrer, est partisan d'une assimilation des ethnies dans le creuset argentin:

«Le mélange des races étrangères, non de la race espagnole, mais bien plutôt de la germanique, apportera seul, avec le temps, de nouvelles idées, d'autres sentiments, des vues plus saines parmi le peuple et remédiera au mal actuel. Il est vraiment dommage, à ce point de vue, que les étrangers montrent tant de répugnance à se faire naturaliser argentins ... Les étrangers pourraient donc, s'ils le voulaient, contribuer à améliorer les conditions de l'Argentine mais il leur manque l'amour pour le pays d'adoption, ce qui, dans les circonstances présentes, est assez naturel quoique fort regrettable.»<sup>79</sup>

Les événements vont affaiblir l'antagonisme entre Suisses et Argentins. Dès 1895, les différends entre l'Argentine et le Chili contribuent à souder la nation et, soudain, le tir suisse, si menaçant, meurtrier dans la province de Santa Fé, devient un instrument de défense nationale:

«Le sentiment que le pays est menacé d'une grande guerre avec le Chili ou le Brésil, ou les deux réunis, à une échéance plus ou moins éloignée, et le souvenir des pertes dues aux balles des colons pendant la dernière révolution Santa-Fécine, ont produit dans la République argentine un mouvement populaire d'une intensité remarquable et d'un caractère particulier. Comme par enchantement, dans la capitale, dans les provinces, et jusque dans les territoires nationaux les plus reculés, on a vu se fonder d'innombrables sociétés de tir et, chose extraordinaire ici, tous les partis s'y coudoyer. Sous la direction de l'importante société de Buenos Aires, ces sociétés sont occupées aujourd'hui à se fédéraliser, c'est-à-dire constituer une union, avec un comité central et des comités provinciaux. Toute l'organisation est copiée tant bien que mal sur ce que nous avons eu en Suisse. Les initiateurs du mouvement possèdent les statuts de notre société fédérale des carabiniers et de différentes sociétés cantonales et locales que j'ai fait venir pour eux; nos institutions de tir libre les ont enthousiasmés et ils cherchent tout naturellement à créer chez eux quelque chose de semblable ...

Le temps est donc passé où l'on supprimait nos sociétés de tir comme constituant un danger pour la paix publique; partout, même dans la province de Santa Fé, où malheureusement l'antagonisme subsiste vis-à-vis de l'élément officiel, on les acclame. Ce qui est Suisse est à la mode aujourd'hui. Non seulement on copie notre organisation du tir libre, l'installation de nos stands, notre comptabilité de tir, etc., les tireurs argentins nous ont pris jusqu'à notre bannière. Ils en ont naturellement modifié les couleurs: la croix blanche est devenue une croix bleue et le fond est blanc au lieu d'être rouge. Le Drapeau de la Fédération des tireurs argentins est donc de tous points pareil à celui de nos sociétés de tempérance de la Croix-Bleue. Singulière coïncidence, qui a provoqué chez beaucoup de nos concitoyens de ce pays une douce hilarité!»<sup>80</sup>

Dans ce contexte de nationalisme argentin, les idées de nouvelle Suisse existent toujours. Ainsi, en octobre 1897, un groupe de Suisses – parmi lesquels les inévitables frères Allemann et le rédacteur du *Courrier Suisse*, Jules Emonet – constituent un comité chargé de renseigner les Suisses sur les possibilités de colonisation et de renforcer les liens avec l'Helvétie<sup>81</sup>. En fait,

- 78 D'après un rapport de la légation de Suisse du 31 janvier 1894, AF, E 2/285.
- 79 AF, E 2200/Buenos Aires, 2, boîte 10, lettre du 14 mai 1892 adressée à Joseph Choffat.
- 80 AF, E 2300/Buenos Aires, 1, rapport de la légation de Suisse du 18 avril 1895.
- 81 Voir *Le Courrier suisse du Rio de la Plata*, 16 octobre 1897 et AF, E 7175/10/1, rapport de la légation de Suisse, 12 août 1898.

ce comité est résolu à favoriser le regroupement de tous les Suisses habitant l'Argentine et à créer, dans cette optique une immense colonie d'une superficie de 4 millions d'hectares, l'équivalent de la Suisse! Dans un premier temps, le comité se contenterait d'un territoire de 250000 hectares. A cet effet, le Dr Welchli, un des promoteurs de l'entreprise, est envoyé en Europe pour trouver de l'argent. Il va sans dire que la légation à Buenos Aires manifeste un certain scepticisme à l'égard de ce projet, d'autant que les autorités argentines sont devenues hostiles aux colonies à base nationale ou ethnique qui gênent l'assimilation des émigrants, préférant désormais la dispersion des nouveaux venus sur tout le pays<sup>82</sup>. Le projet n'aura effectivement pas de résultat.

Dès 1903, la crise économique se résorbe mais l'émigration suisse ne retrouvera pas l'importance qu'elle avait connue avant 1890. Dès lors, les projets de «Nouvelle Suisse» s'estompent. Les colons et leurs descendants s'intègrent, tout en gardant leurs belles propriétés et leurs traditions helvétiques renforcées par l'éloignement et par le contraste avec l'environnement argentin. En 1912, faisant la traditionnelle visite aux colonies, le nouveau ministre, Alphonse Dunant<sup>83</sup> est, à son tour, frappé par les fermes de 1800 hectares de Grütli et de Humboldt, ainsi que par San Jerónimo, «un Saas-Fée qui se serait transporté tout entier dans les plaines argentines, avec église et curé» et familles nombreuses. Quelque chose pourtant a changé:

«Depuis la révolution de 1893, où nos Suisses eurent le tort de prendre une part trop active, en oubliant que leur devoir d'étrangers leur imposait une stricte neutralité, ils se sont assagis et, comme les peuples heureux, ils n'ont pas d'histoires ...»<sup>84</sup>

Même sans histoires, le passé des Suisses des multiples colonies agricoles et de la capitale de l'Argentine est à la taille d'une population de quelques dizaines de milliers de personnes.

\* \* \*

Contrairement à ce que proposait Constant Willat, la Suisse ne s'est pas aventurée dans une politique coloniale et n'a pas cherché à exporter ses mérites républicains à des territoires d'outre-mer. Consciente de sa situation géographique et de ses insuffisances démographiques, la Confédération a

- 82 De son côté, Maurice Allemann, membre du congrès colonial allemand, comme son frère Théodore, plaide, en 1902 à Berlin, pour faire de l'Argentine un lieu privilégié de la colonisation allemande. Face à une assemblée plus intéressée par les Etats-Unis et par le sud du Brésil, il n'obtient guère de résultat. Voir BUSSEMEYER, op. cit., p. 52.
- 83 Attaché à la légation de Berlin de 1894 à 1896, deuxième secrétaire, adjoint, puis conseiller de légation à Paris, de 1896 à 1910, Alphonse Dunant de Genève est nommé ministre-résident à la légation de Buenos Aires en 1910, puis promu, en 1911, au rang de ministre plénipotentiaire; il restera à Buenos Aires jusqu'en 1914, puis sera ministre de Suisse à Paris, de 1917 à 1937.
- 84 AF, E 2001/599, rapport de la légation de Suisse à Buenos Aires, 22 avril 1912.

préféré une politique commerciale inspirée d'un libéralisme à l'efficacité planétaire. A cet égard, le message du Conseil fédéral, du 6 juin 1887, sur la révision de la loi concernant les opérations des agences d'émigration témoigne d'une éthique en contradiction avec celle des puissances européennes attachées à édifier leurs empires coloniaux: le commerce est cosmopolite; il n'est pas patriotique!

«Les économistes sont tous d'accord sur ce point que, pour coloniser, un Etat doit avoir des côtes et posséder une flotte, sinon une colonie échappera complètement, tôt ou tard, à l'influence de la mère-patrie. On se fait presque toujours des illusions si l'on croit que par l'établissement de colonies, le commerce et l'industrie du pays sont relevés; le commerce est cosmopolite; il achète et il vend où soit l'écoulement, soit l'approvisionnement, lui paraît être le plus favorable, et il n'attache nullement à ses opérations des raisons patriotiques.»<sup>85</sup>

Les autorités helvétiques manifestent une prudence digne de chefs de maisons de commerce aux comptoirs disséminés sur la surface du globe; suivant cette conception, la puissance financière et commerciale n'a pas à s'identifier à l'expansionnisme territorial. «A la limite on peut avoir un Empire sans être impérialiste, être impérialiste sans Empire.»<sup>86</sup>

En revanche, la position des Suisses de l'étranger repose sur des fondements culturels et politiques différents de ceux des Suisses de l'intérieur. A la suite de leur aventure migratoire, leur action fait constamment référence, de façon plus ou moins explicite, à une métropole helvétique. En effet, contrairement à une idée reçue, l'émigration suisse pour les pays d'outremer, pour l'Amérique en particulier, est forte; jusqu'à la Première Guerre mondiale, la proportion moyenne des émigrants par rapport à la population est comparable, sinon supérieure, à celle de la majorité des pays européens, l'Irlande, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Suède et la Norvège exceptées. Parmi ces émigrants, ceux qui se rendent aux Etats-Unis ne peuvent, naturellement, que s'intégrer dans les structures nationales du pays, même si cette intégration ne se fait pas par une assimilation qui détruirait toute spécificité helvétique. Par contre, dans les pays d'Amérique latine, où les différences mentales sont très fortes, en particulier pour les émigrants germanophones, il existe une forte tendance de ces derniers à développer une organisation collective faisant appel, pour les Suisses, à leur double appartenance à l'Etat fédéral républicain et à l'ethnie germanique.

C'est en Argentine, dans la province de Santa Fé en particulier, après une génération d'efforts consentis à leur établissement, que les colons suisses, relativement nombreux, ont eu la tentation d'expliciter leur vision politique. Se souvenant des structures fédérales de leur pays, comparables à celles de l'Argentine, ils ont imaginé un moment la possibilité de diriger un Etat qui leur serait propre. Ce projet politique, à mi-chemin du rêve et de la réalité,

<sup>85</sup> Feuille fédérale, 1887, II, p. 994.

<sup>86</sup> R. GIRAULT, Les impérialismes de la première moitié du XXe siècle, in Relations internationales, 1976, no 7, p. 197.

s'est naturellement heurté à la vision nationale de l'Argentine en formation. Privée de la force numérique, du soutien de la mère-patrie, ne trouvant que partiellement l'appui des colons d'autres nationalités, l'Helvétie de la Plata est restée dans les domaines de l'utopie.

Pourtant, même sans Etat, l'histoire des Suisses d'Argentine révèle la permanence des structures mentales helvétiques chez les immigrés. Partis en Amérique chercher ce qui leur manquait, ou ce qu'ils pensaient ne pas avoir, les Suisses n'en ont pas perdu leur identité. Ce phénomène démographique est donc également un phénomène mental. S'inscrivant dans le contexte du développement de l'Argentine, mais aussi de la Suisse, cette histoire est celle d'une opposition entre cultures, dans un siècle de profondes mutations.